

# Règlement Festival

## « Des courts en bas des tours »

### Edition 2022

#### Article 1 : L'organisateur

Association DEFI Production - Dire Écrire Filmer Imaginer  
9 cheminement Edgar Varèse  
Porte 902  
31100 Toulouse

Email : [asso.defi.prod@gmail.com](mailto:asso.defi.prod@gmail.com)

Site internet : <https://defiproduction.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/DefiProduction>

#### Article 2 : Conditions de participation

Deux manières de participer au Festival : Soit par l'envoi d'un film, soit par l'envoi d'un scénario. Il est possible de participer aux deux compétitions.

Pour les films, il existe trois sélections :

- **Sélection films d'école** : Tout film réalisé dans le cadre d'un parcours universitaire ou dans le cadre d'une école de cinéma ou d'audiovisuel.
- **Sélection « 1<sup>er</sup> film »** : Tout premier film réalisé hors films d'école.
- **Sélection « En plein essor »** : Tout film réalisé hors cadre d'écoles et n'étant pas un 1<sup>er</sup> film.

**Durée des films** : inférieure ou égale à 20 minutes

**Date de réalisation des films** : Entre 2016 et 2021

**Habiter dans la Région Occitanie ou avoir tourné son film en Région Occitanie**

Pour le scénario, il existe une seule sélection :

- **Date d'écriture des scénarios** : Entre 2016 et 2021
- **Durée** : Entre 5 et 20 pages (page de titre non compris)
- **Habiter dans la Région Occitanie**

### **Article 3 : Modalités d'inscription**

Les participants devront compléter le formulaire en ligne sur le site du Festival : [www.descourtsenbasdestours.com](http://www.descourtsenbasdestours.com)

Une copie du film par lien vidéo est obligatoire en mentionnant bien dans la fiche d'inscription les codes d'accès si besoin. Tout lien hors vidéo ne sera pas accepté.

Pour les scénarios, le fichier doit être en pdf et peut être chargé directement via la fiche d'inscription.

**Le dossier est à renvoyer avant le 31 octobre 2021.**

L'inscription est gratuite. Les frais liés au déplacement et à l'hébergement sont à la charge de chaque participant. En cas de sélection du film pour participer au festival, les participants sont tenus de nous faire parvenir une copie en format numérique en haute définition dans le délai qui leur sera communiqué afin de rendre possible sa diffusion. Des photos de bonne définition seront également demandées aux participants.

### **Article 4 : Sélection**

Un comité de sélection indépendant de la structure porteuse sera chargé de choisir les films présentés au Festival. Les réalisateurs sélectionnés en seront informés au plus tard trois semaines avant le Festival.

### **Article 5 : Communication**

Dans le cadre de la promotion de la communication autour de la deuxième édition du Festival « Des courts en bas des tours », ce dernier sera libre de diffuser, sans limitation de durée et sans contrepartie les noms et les photos des participants et tous les extraits des films sélectionnés, ainsi que les informations les concernant, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique de communication au public.

## **Article 6 : Composition du Jury**

Deux jurys seront présents. Le premier jury sera composé de professionnels du cinéma et de personnalités locales. Le deuxième jury sera composé d'habitants du Mirail à Toulouse.

## **Article 7 : Les prix**

Un prix sera décerné aux films choisis par les jurys. Sa décision est sans appel.

Pour la compétition courts-métrages et dans chaque catégorie :

- Grand Prix du jury
- Coup de cœur du jury
- Prix du jury habitants

Pour la compétition scénario :

- Grand Prix du jury
- Coup de cœur du jury

Les gagnants obtenant le grand prix du jury obtiendront un prix d'aide à l'écriture de 100 euros. Il sera remis par chèque au nom du gagnant.

Les gagnants obtenant les autres prix gagneront un abonnement d'un an à Bref Cinéma.

## **Article 8 : Responsabilité de l'organisateur**

Le Festival « Des courts en bas des tours » se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives les concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

D.E.F.I Production  
9 cheminement Edgar Varèse  
Porte 902  
31100 Toulouse

Le Festival décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d'inscription et des films et qu'elle qu'en soit la raison.

## **Article 9 : Modification / Annulation**

Le Festival se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeait et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants. Toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumise à l'appréciation du Festival, sans préjudice du recours éventuel auprès du Tribunal de Grande Instance de Toulouse seul habilité. Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter l'équipe du Festival à : [descourtsenbasdestours@gmail.com](mailto:descourtsenbasdestours@gmail.com)